est peut-être moindre que celui de la charge correspondante en Canada, mais ses autres émoluments ne s'élèvent pas moins (ici) à dix ou douze mille dollars par an. L'office de procureur d'un Etat rapporte une pareille somme qui, pendant un temps, a variée de trente à quarante mille dollars par an.

"Dans un pays (les Etats-Unis) où un si grand nombre de personnes aspirent aux places, et où la possession en est si précaire, puisqu'elle se continue rarement au-delà de quatre années (à raison du système électif), ceux à qui elles sont dévolues perçoivent un salaire élevé ; autrement, ils doivent ou se prémunir par des moyens illégitimes contre les suites d'une élimination inévitable, ou se retirer d'emplois pauvres et dénués. Le dernier exemple d'une telle occurrence est, je crois, celui du ci-devant Juge-en-Chef Jones qui, d'une intelligence encore dans toute sa force, s'est vu dépouiller à l'âge avancé de quatre vingts ans, d'une fonction dont l'avaient investi les votes d'un parti d'électeurs ;—et il pratique aujourd'hui comme conseil dans la ville de New York."

"Quant au gouvernement général des Etats-Unis, ou particulier de chaque Etat, il n'est pas vrai qu'il soit appuyé sur des bases économiques ; et lorsque des Américains qui ont eu permission de se fixer dans les provinces Anglaises, essaient de tous les moyens pour exalter les institutions républicaines en argumentant de ce que coûtent les institutions monarchiques, il serait aussi bien de porter la guerre en pays ennemi pour convaincre ceux qui se laissent prendre à leurs recits, qu'en ce cas comme en d'autres "tout ce qui reluit n'est pas or."—Il y a beaucoup de réflexion dans une remarque du Professeur Lyell, consignée dans son récent Journal d'un voyage aux Etats-Unis ; elle est d'une grande force sous la plume d'un homme que l'on a accusé de céder au préjugé populaire. Les Américains, dit-il, estiment que leur gouvernement est le meilleur qui soit au monde ; "que sont donc les autres gouvernements ?"

"Qu'une diminution des depenses en Canada puisse être effectuée d'une manière avantageuse, eu égard toutefois à *la position sociale* où se trouvent nécessairement des fonctionnaires publics tenant des situations responsables, peu d'entre les personnes qui ont visité cette province le mettent en doutent. Mais cette question est d'une nature purement locale ; c'est aux représentants du peuple à la régler ; et s'il n'y a pas dans l'endroit assez de patriotisme et d'esprit public pour le faire, la substitution d'une législature d'Etat à une Législature Provinciale n'y fera rien"

Messieurs Wetenhall et Chabot viennent d'être remplacés au departement des Travaux Publics par M. Merritt comme premier commissaire, et par l'hon. M. Bourret comme second commissaire des travaux publics et président des comités du conseil. Cet arrangement, observe la *Minerve*, produit une économie de £1000 à la province, M. Bourret ne devant recevoir que le traitement attaché à la place de second commissaire des travaux.

M. Merritt, vient de publier son adresse à ses constituants du comté de Lincoln au sujet de sa réélection.

Hier a été faite aux Juges de la Cour Supérieure de Montréal, de la part de M. L. Duvernay, propriétaire de la *Minerve*, la demande d'un nouveau procès sur la condamnation intervenue contre lui à la poursuite de M. L. A. Dessaules ; demande qu'a vivement combattue M. Johnson, l'un des conseils de M. Dessaules. L'argumentation sur cet incident s'est continuée depuis ce matin, et nous ignorons si elle dure encore au moment où nous mettons sous presse.

Avantage de la Tempérance.

On est heureux chaque fois que l'on peut avoir l'occasion de faire connaitre quelque fait nouveau, qui fasse refléter au loin la gloire et les avantages de la Tempérance *Jamais*, écrivait-on ces jours derniers d'une des Paroisses de ce Diocèse, *jamais les Canadiens n'ont tant acheté de terres des Seigneurs que depuis le renouvellement de la Tempérance* dans cette Paroisse.

Les fruits que pousse aujourd'hui l'arbre de la Tempérance ne sont donc pas seulement des fruits de vie pour l'âme et l'éternité, mais encore pour le corps et les intérêts de ce monde. Ce n'est donc pas seulement dans le sein des familles où elle règne en souveraine, qu'elle répand l'abondance, puisque c'est au milieu même de riches Seigneuries qu'elle fait couler ses eaux vivifiantes qui ornent et fertilisent des champs, jusqu'ici arides et stériles. Qui après cela n'aimerait une institution qui comme une tendre mère, embrasse si amoureusement les enfants du sol ? Qui pourrait ne pas lui tendre la main quand elle demande de l'appui ?

Or, elle a besoin de recevoir de l'appui, il ne faut pas se le dissimuler.—Le même Correspondant écrivait : La Tempérance *s'observe bien ici comme ailleurs*. Néanmoins, *les Aubergistes trouvent moyen de faire faire une partie de cartes*.... Or, l'on sait assez que là on ne joue pas *à sec*, mais que l'on joue pour boire, et que l'on boit pour jouer. Tous les joueurs qui ont laissé à la barre ou dans un cornet à dès de grosses sommes, gagnées à la sueur de leurs fronts, et perdues dans une seule nuit, pourraient dire ici ce que produit la passion du jeu, quand elle est irritée par celle de la boisson. Toutes les femmes et tous les enfants qui ont grelotté de froid et péri de misère, pendant que des époux et des pères barbares buvaient leur sang et jouaient leur avenir, pourraient aussi nous dire ce que sont ces mauvaises maisons.

Tout ce que je puis dire, c'est que le pays est en masse intéressé à demander une loi qui réprime la licence des auberges, source féconde de tant de malheurs passés. Ce que je puis et dois ajouter, c'est que le gouvernement est fortement intéressé lui-même à régler ces maisons qui jusqu'ici ont été le grand scandale du pays. Car une mesure semblable contribuerait infailliblement à la prospérité et au bien être matériel ; et la paix accompagne toujours cette prospérité et ce bien être.

Bientôt donc, on l'espère, des flots de requêtes, parties de tous les points de la Province, refouleront les courants de notre long et rapide St. Laurent, et arriveront à la nouvelle Capitale assez à temps pour entrer dans le Palais des lois en même temps que nos Législateurs. Intéressés comme tous au bonheur de notre beau pays, essentiellement lié à la moralité du peuple, ils concourront à l'œuvre patriotique de la Tempérance, par le poids de leur influence et par l'énergie de leur parole.

Communiqué.

☞ Dimanche dernier, il y eut une assemblée de la *Société de Tempérance*, à la maison d'école près de la Cathédrale. Il y fut décidé qu'il était expédient de présenter une requête à la Législature, afin d'obtenir certains règlements pour la plus parfaite tenue des auberges. Une commission a été nommée pour formuler cette requête et la faire signer.

Les vaisseaux à vapeur le *Prince Albert* et l'*Iron Duke* voyagent maintenant entre Montréal et la Laprairie. Le *Jacques Cartier* et la *Mouche à Feu* sont montés de Sorel et le *St. Louis* et le *Richelieu* devaient aussi se rendre immédiatement à leur quai.

CORRESPONDANCE.

M. L'EDITEUR,

Je desire que tout le monde sache, au moins en Canada, que les canaux faits par des entrepreneurs Commissionnés du Bureau des Travaux Publics, causent de très-grands dommages aux habitans sur les terres desquels ces canaux sont creusés ; et qu'avec une loi telle que celle qui existe aujourd'hui à cet égard, les habitans ou propriétaires feraient mieux de vendre immédiatement leurs terres au gouvernement, (si toutefois il veut les acheter,) plutôt que de voir ainsi morceler leur propriétés. La paroisse de St. Timothée peut fournir des preuves convainquantes et nombreuses de l'avancé que je fais en ce moment. Je ne parle pas des troubles que les travaux donnent aux habitans, des exemples funestes aux jeunes gens, et aux enfants ; cela est partout le grand mal des travaux publics, que de blasphêmes en effet, d'immodesties de tout genre, que de vols, de rapines, de violences et de malédictions de toutes espèces sont invariablement le résultat de ces bandes d'hommes indisciplinés. Mais ce ne sont pas là les seuls maux qui en découlent ; le propriétaire ne peut plus avoir de droit chez lui ; l'on prend son terrain sans nulle forme de procès, sans lui dire à peine qui le prend, ni qu'il le payera, et encore moins, quand il touchera ce payement. C'est un fait ; en 1844 £6,000, ont été reconnus par évaluation faite par qui de droit, comme appartenant aux habitans sur la ligne du Canal de Beauharnais. Et cette somme n'était encore que l'indemnité des dommages seulement les plus visibles que ces pauvres Canadiens avaient encourus. Rien cependant ne leur a été payé. Chaque année, l'on a fait force suppliques, force requêtes. Tout a été inutile. Les ministères ont changé ; les ministres se sont succédés ; les porte-feuilles se sont ouverts et fermés ; et les pauvres habitants de St Timothee n'en n'ont pas été plus chanceux ; pas plus de monnie. Ce n'est pas tout encore : on devait payer les *clôtures sur les deux rives du canal*. On commence par estimer cette clôture à moitie de sa valeur ; puis on dit aux habitants : "Eh bien, attendez ; on verra plus tard ce qu'il faut en faire." Or, ce plus tard est encore à venir. Il en est de même de tout le reste, des ponts, des cours-d'eau, etc. etc. Ce n'est pas tout encore : on a coupé par le milieu, ou par le tiers ou par le quart, la terre du pauvre Canadien ; on lui nécessite des ponts, des clôtures, des barrières sans fin. Qu'importe, le pauvre Jean-Baptiste supportera bien tout cela, se dit-on....

Ce n'est pas assez de dommages ; il faut lui ôter encore la belle eau du St. Laurent, qui autrefois passait verte et limpide à sa porte. Le cours du fleuve est arrêté, à la tête du canal ; on fait une digue ou chaussée de la terre ferme a la longue Isle : mon bon J. B. ne boira plus de cette eau limpide : l'espace de six milles environ, il ne reste, dans le lit du fleuve, que quelque peu d'eau croupie et bourbeuse qui n'exhale que des odeurs fetides et dangereuses. Vous ne verrez plus, pauvres esclaves des améliorations publiques, vous ne verrez plus cette rive autrefois si riante, arrosée d'une belle eau douce et bienfaisante ; elle ne réjouira point, non plus, l'œil attentif du voyageur.

Au contraire, l'air empesté vous avertit au loin qu'on n'y trouve plus que les fièvres de toutes espèces et une mort accélérée. Patience et résignation, mon infortuné Jean-Baptiste, c'est si beau de servir le *caprice* des spéculateurs, des étrangers !!!

J'ajouterai que l'on m'assure que la digue ou levée que l'on a construite à la tete du canal, fait monter l'eau du Lac de plusieurs pieds. Les eaux se répandent au loin sur les terres des habitans ; et la meilleure partie de ces terres, la pointe du Lac, en est quelquefois totalement inondée. Qui donnera une juste compensation à ces trop bons habitans ? Sera-ce les trois Estimateurs à vie du Bureau ?... Attendez ..... vous mourrez de faim, avant que l'on vienne vous offrir le quart de votre dommage. Et puis, prenez vite ce que l'on offre, autrement vous n'aurez rien. Il est vrai qu'on vous promet d'apporter remède à tout cela mais, rien n'arrive, et en attendant, il vous faut faire honneur aux jolis comptes que le seigneur et le marchand vous font tomber sur le dos. Tiens-toi bien, J. B. ; travaille jour et nuit, autrement ta terre est à l'encan ; tu souffres une grande perte ; eh bien, l'on va te dédommager ; à coup sûr, tu auras de l'ouvrage *sur le canal*, pour faire vivre ta petite famille. Tu as perdu ta terre ; mais ne t'en prends à personne, on va te donner des places sur le canal. Vois-tu bien, il faut des *gardes-lock*, des surveillants, des commis, etc. etc. —Mon Jean-Baptiste attend, il patiente ; il endure tout, espèrant toujours une place.... Mais, tiens, voilà un Anglais, un Ecossais, un Irlandais bien recommandés par *Monsieur* et *Monsieur*, qui le mettent nettement de côté. Attends encore un peu, tu auras peut-être une chance.... Pas du tout, aux étrangers les places et aux Canadiens les chemins.

Il n'y a donc plus de ressource pour vous, habitants du canal ? Oh ! oui ; ne vous souvient-il point d'une promesse que l'on fit pour avoir le terrain du canal ; savoir, que le gouvernement vous payerait bien tous les dommages, et à son defaut, ce serait la Seigneurie. Oh ! la Seigneurie ! voilà qui est bien, très-bien ; d'autant plus que Jean-Baptiste est en bons termes avec ses Seigneurs ; ils l'aiment gros comme leurs cœurs. Jean-Baptiste attend donc un an, deux ans.... Six ans.... Mais rien ne vient. On rit ; on se moque ; pendant ce temps, la Seigneurie change son agent ; on se plaint, on demande ; on rappèle la promesse. "Oh, mes braves, on ne connait pas ces promesses ; elles sont au delà des mers." Non, je ne trompe ; tu vas recevoir une ample compensation, J.-B., si tu achètes des terres dans la Seigneurie... Encore une espérance !... Cependant, on exploite le pin, le chêne, l'érable ; puis, mon Jean-Baptiste, achète à present des terres ; tu les auras pour rien ; c'est pour l'indemniser ; parce que c'est toi, tu payeras cinq, six, sept et huit piastres l'arpent deboisé ; et prends les vite, car nos amis Ecossais vont les acheter pour au moins deux ou trois piastres de moins, ou du moins ils auront le premier choix dans le domaine..... Oh ! que tu es heureux, Canadien de Beauharnais, surtout depuis cinq à six ans ! Comme tu vas prospérer maintenant avec des étrangers acharnés à ton bonheur présent et futur !!

UN JEAN BAPTISTE

Nouvelles d'Europe.

ANGLETERRE.—Le chancelier de l'Echiquier a présenté son budjet pour l'année prochaine. Les recettes de l'année qui expire le 5 avril courant se sont élevées à £52,755,560 et les dépenses a £50,933 651 ; ce qui laisserait un surplus d'environ £2,250,000. Il n'espère pas pour l'année prochaine un aussi beau résultat cependant il pense qu'il pourra y avoir encore un boni d'environ £1,500,000. Il propose de l'appliquer à l'allégement de certaines taxes, aussi bien qu'à la réduction de la dette nationale.

La position du ministère est toujours assez précaire. M. Hunt a proposé une motion tendant à l'annulation des traités qui obligent la Grande-Bretagne à entretenir une escadre sur la côte d'Afrique pour la suppression de la traite des nègres. Lord John Russell et lord Palmerston avaient déclaré que le succès de cette motion serait le signal de la dissolution du ministère. La motion a été repoussée, mais le ministère n'en est guères plus solide.

On pense que le parlement sera dissout prochainement. Un bill pour abolir le poste de vice-roi d'Irlande devait être présenté après les fêtes de Pâques.

QUESTION FEDERALE ALLEMANDE.—La *Gazette d'Augsbourg*, du 6 mars, contient quelques détails sur le nouveau projet de réorganisation politique de l'Allemagne adopté par l'alliance conclue le 27 fevrier à Munich entre la Bavière, la Saxe et le Wurtemberg.

"D'après le projet, le gouvernement fédéral, qui, comme on se rappelle, doit se composer de sept membres, siegera à Francfort. Les députes recevront des instructions ; mais dans le cas même où ils n'en auraient pas, cela ne les empêcherait pas de voter. Suivant l'art. 10, les représentans seront choisis par les législateurs des Etats allemands. Les affaires fédérales auront pour objet les chemins de fer les télégraphes, les postes, la navigation, le commerce et les douanes, et la juridiction ainsi que la législation dans les affaires concernant la Confédération en général.

"Le traité garantit par un article spécial les droits fondamentaux du peuple allemand L'article 2e dispose formellement que sans l'assentiment du Parlement aucun impôt ne pourra être perçu ni aucune loi promulguée. Le traité ne fait mention d'aucun privilège, et sous ce rapport il l'emporte *sur l'alliance prussienne*. On accorde en outre aux Etats la faculté de conclure entre eux des traités particuliers Il résulterait de là que l'alliance prussienne et de la Diète d'Erfurth ne seraient pas absolument incompatibles avec l'exécution du nouveau traité. On assure que le traité ne se prononce point sur la présidence du gouvernement federal, dans le cas de l'accession de la Prusse. On pense que cette puissance alternerait avec l'Autriche. Après l'échange des ratifications, le traité sera soumis à l'approbation des Etats particuliers."

Ce *traité* a été adopté le 13 mars par le cabinet autrichien.

Le roi de Wurtemberg a été l'âme de cette ligue qui est venue déjouer complètement les plans de la Prusse. Ce prince a ouvert le 15 mars la session de l'Assemblée Constituante Wurtembergeoise et il a saisi cette occasion de proclamer hautement sa politique. On nous écrit au sujet de cette séance, qui a fait événement dans toute l'Allemagne :

"A onze heure un quart, le Roi a fait son entrée dans la salle, et, assis sur le trône, prononcé un discours fort remarquable et qu'on peut à juste titre qualifier d'évènement. Ce discours peint bien la situation politique de l'Allemagne et tous les dangers qui agitent et menacent l'ancienne confédération germanique. On sait que le roi de Wurtemberg est un des principaux et des plus actifs moteurs de la ligue que les trois gouvernemens de Wurtemberg, de Bavière et de Saxe ont récemment formée, d'accord avec l'Autriche, contre les empietemens de la ferme et très nette contre le projet d'Etat unitaire prussien, qu'il signale comme une rupture du pacte fédéral et comme une violation des traités européens. On a fort applaudi dans l'Assemblée à un passage où il dit : "Nous ne voulons être "ni Autrichiens ni Prussiens, mais rester "Wurtembergeois, si nous ne pouvons for-"mer une grande nation allemande" Le roi, en se rendant au palais des Etats, à son retour, a été salué de la part de la troupe et du peuple par des cris répétés de *vive le Roi* !"

En face de cette opposition qui s'organise, la Prusse n'en continue pas moins à marcher dans la voie où elle s'est engagée. Le *Moniteur* de Berlin du 13 mars, publie la circulaire du ministre de l'intérieur aux membres des deux Chambres du Parlement d'Erfurth, les informant, avec l'autorisation du Roi, que cette Assemblée conformément au decret du conseil d'administration du 13 fevrier, sera ouverte le 20 mars, et les engagent à se trouver à Erfurth à cette époque.

LES REFUGIÉS EN TURQUIE.—On écrit de Constantinople, le 25 février :

"La question des réfugiés, terminée depuis si longtemps avec la Russie, ne l'est pas encore avec l'Autriche. Le cabinet de Vienne, en réponse aux dernières communications de la Porte, veut qu'on fixe un minimum de cinq ans pour la durée de l'internement. La Porte s'y refuse, et les relations entre l'internonce d'Autriche et le Divan restent suspendues. Mais comme en principe la Porte a consenti à l'internement, cette mesure s'exécute provisoirement par les soins d'Ahmed Effendi, le commissaire de la Porte dans les principautés, qui s'est arrêté pour cela à Choumla. Vendredi dernier, un bateau à vapeur du gouvernement, portant ces réfugiés, est arrivé à Constantinople, et a poursuivi directement sa route pour Ismid sans s'arrêter ici. D'Ismid ces réfugiés seront dirigés sur Koniah, qui a été choisi pour lieu d'internement. Un autre bateau à vapeur transportera directement, de la même manière, à Alexandrette ceux des réfugiés qui, ayant embrassé l'Islamisme, échappent à l'internement, et doivent provisoirement résider à Alep.

"Quant aux réfugiés polonais, ils seront conduits directement de Choumla à Malte sur un paquebot de l'Etat. Une fois à Malte, ces réfugiés seront libres et la Porte dégagée de toute responsabilité.

"La Porte a reconnu au comte Zamoysky sa qualité de Français, de sorte que la legation de France ici lui a envoyé un passeport ; cependant il n'a pas quitté Choumla, et il se rendra à Malte avec les autres réfugiés."

RUSSIE.—Des lettres de St-Pétersbourg disent qu'il a été lancé un ukase d'après lequel les gouvernemens russe et autrichien ont stipulé l'extradition réciproque des Juifs qui auront émigré d'un pays dans l'autre.

La température, dans toutes les parties de l'Empire, a été tout à fait extraordinaire De mémoire d'homme le froid n'avait été aussi intense ; jamais non plus les variations de l'atmosphère n'avaient été aussi marquées.

SUISSE.—Le correspondant parisien du *Morning Chronicle* de Londres, dit que le gouvernement français a reçu de Suisse des nouvelles qui annoncent que la Prusse a abandonné toute prétention sur le canton de Neufchâtel, en déclarant positivement qu'elle ne faisait cette renonciation que par dévouement à la tranquillité de l'Europe.

Citation de Journaux.

Du Courier des Etats-Unis.

Travaux du Congrès—Un nouveau compromis. —Motion de M. Webster.

Le Congrès a repris le cours de ses travaux, au moment suspendu par la mort de M. Calhoun. Le flot monotone et traînant des délibérations sur l'esclavage s'est refermé sur la tombe où vient de descendre le plus éloquent, le plus chaleureux défenseur des intérêts du Sud.

Autant qu'on en peut juger par un premier coup d'œil, la disparition de ce grand champion n'a rien changé à l'attitude des partis. Malgré les cinq jours de reflexions et le solennel événement intervenu depuis jeudi dernier, on s'est retrouvé, de part et d'autre, comme on s'était quitté, c'est-à-dire prêt à disserter de plus belle, mais fort peu disposé à tâcher sérieusement d'en finir.

Il s'est produit, toutefois, dans la Chambre, un fait que l'on pourrait regarder comme de quelque importance, si l'experience des trois derniers mois ne nous avait appris la vanité de toutes ces tentatives. M. McClernand, démocrate de l'Illinois, a exposé un nouveau projet de compromis, consistant : 1° à admettre dans le sein de l'Union la Californie, telle qu'elle se présente ; 2° à organiser pour le Nouveau-Mexique et le territoire d'Utah (que l'on formerait à l'est de l'Etat de Californie), un gouvernement territoral, *sans* la proviso de Wilmot ; 3° à régler definitivement la frontière texienne, et le nombre de nouveaux Etats qui pourront être constitués dans la circonscription actuelle du Texas, en accordant à celui-ci une indemnité de dix millions, en titres de dette fédérale à 5 pour cent.

Si notre mémoire nous sert bien, ce bill est le premier effort direct tenté dans la Chambre pour trouver un dénouement à la grande question du jour. Jusqu'ici, les représentants s'étaient contentés de discuter sur le fond même du problème, en laissant aux sénateurs le soin d'en découvrir et d'en formuler la solution. La proposition de M. McClernand ne manque donc pas d'une certaine signification sous ce rapport. Mais l'opposition qu'elle a rencontrée dès l'abord chez les uns, la tiédeur qui l'a accueillie chez les autres, ne permettent guère d'y voir l'espérance d'un résultat quelconque peu décisif.

. . . . . .

Dans le Sénat, après avoir laissé à son collègue, M. Underwood, le temps d'achever un discours sur la législation relative aux esclaves fugitifs, M. Webster a tenté un généreux effort pour tirer le débat de l'ornière où il le voyait s'engager de nouveau. Il a fait observer que rien n'a été fait dans les quatre mois écoulés depuis l'ouverture de la session ; que derrière la question actuellement pendante se trouvent des travaux urgents auxquels plusieurs mois suffiront à peine, et qu'il serait, par suite, grandement temps de franchir la barrière devant laquelle on se trouve arrêté. Pour cela, le meilleur moyen lui parait être de discuter sur-le-champ le bill présenté par le comité des territoires, pour l'admission de la Californie : une fois ce point réglé, on passerait à l'organisation des gouvernements territoriaux, puis successivement à toutes les autre questions qui se rattachent à l'esclavage. Cette marche graduelle et logique offre plus de chances d'atteindre au dénouement que le cercle vicieux de discours et de professions de foi dans lequel on tourne depuis si longtemps.

Cette motion de l'illustre sénateur du Massachusetts, toute simple qu'elle est en elle-même, avait un mérite pratique facile à saisir, et atteste plus de bonnes intentions que ne pourraient le faire toutes les protestations du monde. Malheureusement elle est venue, dès le premier pas, se heurter à un double obstacle : d'une part, M. Foote a réclamé la priorité pour l'organisation des territoires avec une insistance qui révèle l'intention bien arrêtée de ne point céder la place : de l'autre, M. Shields, tout en reconnaissant la justesse des observations de M. Webster, a declaré qu'il se voyait contraint de demander la parole pour le lendemain, afin de "définir sa position." C'est dire que la seance d'hier a dû être encore occupée par un de ces discours auxquels M. Webster voulait mettre un terme, et que nous resterons encore dans le vague et l'indefini.

On voit que, bon gré mal gré, la question de l'esclavage fait toujours les principaux frais de la chronique de Washington.

(*Du Journal de Québec.*)

Le *Daily Express* de Toronto affirme, en se disant appuyé de la meilleure autorité, que le gouvernement doit faire des réserves du clergé une question *ouverte* à la prochaine session, parce que M. Lafontaine et les membres canadiens en général refusent de supporter une mesure ministérielle de cette nature, le clergé catholique du Bas-Canada ayant des donations pareilles auxquelles la première servirait de précédent. On dit que lord Elgin est de l'opinion de M. Lafontaine, et il est bruit de la résignation de M. Price.

Nous donnerons ces *on dits* tels quels.

Suicide.—Une veuve du nom Spence, qui tenait une maison de retraite pour les matelots, au Cap-Diamant, s'est pendue dimanche dernier, tandis que sa famille était à l'église. Cette femme, adonnée à l'usage des spiritueux, avait eu, le matin même, une vive querelle à ce sujet avec ses filles, et a choisi le temps que ces dernières étaient sorties pour mettre fin à ses jours. *Du Canadien.*

BUREAU DU SECRETAIRE.

Toronto, 6 *Avril* 1850

Il a plu à son Excellence le Gouverneur-Général faire les nominations suivantes savoir :

Joseph Dery, de l'Ancienne Lorette, et Joseph Falardeau, jr., de St. Ambroise, Ecr., pour être Juges de Paix, dans et pour le district de Québec.

MM. Joseph Bastodeau, Eusèbe Cartier, Pierre Boucher de la Bruère, Venant Lemaire dit St. Germain, et Charles Beauregard, pour être Commissaires des Petites Causes pour la paroisse de St. Hyacinthe. [Commission datée 17 janvier 1848, revoquée.]

NAISSANCE.

A St. Hugues, le 9 d'avril courant, la Dame du Dr. J. Bte. Desrosiers, a mis au monde un fils.

MARIAGES.

En cette ville, ce matin, par Monsieur Fabre, prêtre de l'Evêché, Monsieur P. M. Gilameau, Marchand, à Demoiselle Caroline, fille aînée de Charles Lamontagne, Ecr.

A Deschambault, le 8 du courant, par Messire Chs. Ed. Poiré, curé du lieu, David-Pierre Croteau, écuyer, arpenteur provincial, à Dlle Cecile-Mathilde-Caroline Fleury Delagorgendière.

DECES.

Décédé, en cette ville, le 16 du courant à 5½ h. du matin, M. Joseph Gareau, Bourgeois, à l'âge de 74 ans et 7 mois, après une longue maladie soufferte avec une résignation toute chrétienne ; M. Gareau, était Père de 13 enfants, 35 petits enfants et 4 arriere-petits enfants. Par son industrie, son talent, son économie, son honnêteté et son activité, il s'était acquis une belle fortune capable de répondre à tous les besoins d'une postérité aussi nombreuse. *Communiqués.*

Décédée à St. Antoine rivière Chambly, 7 du courant, Dame Monique Durocher, veuve de Joseph Archambault, ancien Capitaine de Milice, à l'âge de 78 ans et 3 mois environ. Elle est morte comme elle a vécu, en édifiant tous ceux qui l'ont connue. Elle laisse pour déplorer sa mort une nombreuse famille dont fait partie M. le curé de St. Timothée.

A St. Antoine de Tilly, le 29, à l'âge avancé de 78 ans, Louis Guay, Ecr., Notaire du lieu. Il laisse pour le déplorer une nombreuse clientelle et un grand nombre d'amis.

MOIS DE MARIE.

NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure.

Prix 7s. 6d. la douzaine.

A vendre chez

Montré 1 12 Avril 1850. } C. R. FABRE Cie. Rue St. Vincent No.